

Fribourg, 10 février 2018

Révision du plan directeur cantonal

Prise de position du PLRF

<http://www.fr.ch/cha/fr/pub/consultations.htm>

I. INTRODUCTION

Nous nous référons à la procédure de consultation relative au Plan directeur cantonal et vous remercions de solliciter notre avis. Nous vous prions de trouver, ci-après, notre prise de position.

Le PLRF tient tout d'abord à remercier la Direction d'avoir accepté sa demande de prolongation du délai de consultation.

Le Parti libéral-radical fribourgeois (PLRF) a pris connaissance avec grand intérêt du projet de plan directeur mis en consultation par le Conseil d'Etat. Vu le cadre mis par la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) au développement du territoire, Il adhère pour l'essentiel à la stratégie choisie par le Conseil d'Etat pour faire face à l'augmentation de population de 150'000 habitants d'ici à 2050, augmentation annoncée par l'Office fédéral de la statistique.

Cette stratégie vise d'une part à renforcer les centres urbains et d'autre à concentrer l'urbanisation. Le PLRF comprend la nécessité de fixer pour les communes dans leur réglementation une valeur d'indice brut d'utilisation du sol minimum de 1 ou des prescriptions normatives équivalentes suffisamment élevée pour assurer une densification d'urbanisation et ainsi éviter l'érosion des terres d'assolement. Toutefois, si un indice brut minimum de 1 se justifie dans les communes urbaines, il apparaît sans doute trop élevé dans les autres communes qui ont gardé un caractère de village où seules les habitations individuelles voire groupées (par exemple petits immeubles) peuvent s'intégrer dans l'espace construit. En outre, le nouveau règlement d'application de la LATeC datant de 2016 fixe cet indice minimum à 0,6. Il n'y a pas de raison nouvelle qui justifie que l'on s'en écarte. La pratique montrera toutefois les besoins du marché et les possibilités réelles d'utiliser le maximum de l'indice.

L'urbanisation doit être coordonnée avec celle de la mobilité afin d'assurer suffisamment de passagers pour les transports publics. Cela aura aussi pour corolaire de diminuer le trafic privé des pendulaires.

Le PLRF est aussi soucieux du développement économique sur le territoire cantonal et constate que l'érosion du nombre de places de travail dans le secteur industriel n'a jusqu'à aujourd'hui pas pu être stoppé. Comme le signale les considérations de l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF), il est essentiel de préserver l'existant et de soutenir les entreprises en activité, localement, qui ont créé et

Créons les solutions

PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg - case postale - 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65

participent à la valeur économique au niveau local, et pour notre canton. Pour le PLR et il soutient dans ce sens la volonté manifestée par le Conseil d'Etat, le maillage local-régional coordonné doit aussi viser, dans le futur, à développer des zones d'activités dans les endroits favorables à ce genre d'activités. Le travail de relocalisation des réserves sera difficile mais indispensable pour que le canton devienne attractif pour les entreprises.

Le PLRF fait siennes les considérations de l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) quant au peu de marge de manœuvre des communes : « *En effet, pourquoi demander aux communes de justifier ou de démontrer qu'une option sera fixée dans le PAL alors que les conditions déterminées par les autorités supérieures sont si incidentes que les communes n'ont aucune latitude d'appréciation ? Les conséquences sont dangereuses et insidieuses : les communes ne semblent plus qu'avoir le rôle de commander des études et de les financer pour démontrer le bon sens d'une exigence légale. Encore si ces études ne doivent pas, une fois présentées aux services concernés, revenir à leur auteur mandaté pour compléments ou approfondissement ou, alors être transmis à un autre expert pour une contre-étude... Des études ne peuvent être demandées aux communes que si elles peuvent dégager une compétence dans un domaine déterminé. Avec le glissement de compétence en matière d'aménagement du territoire, les tâches doivent être assumées par les autorités qui déterminent les exigences. Nous refusons que les communes deviennent les commanditaires d'études qu'elles doivent confier à des bureaux spécialisés, qui coûtent du temps, de l'énergie et de l'argent. Ce n'est pas aux communes de prouver « à tour d'études » que les règles sont correctes. Ces dernières doivent être suffisamment claires pour être applicables. C'est le propre des principes de légistique. »*

Le PLRF est aussi sensible à la diminution de la population dans les zones préalpines et soutient les mesures qui peuvent être prises pour réduire ce phénomène. La valeur naturelle de ces zones constitue un potentiel unique pour le développement d'activités touristiques respectueuses de l'environnement. Ce patrimoine doit être conservé pour le bien de tous.

II. REMARQUES PARTICULIERES

1. Politique énergétique

Le PLRF, comme le PLR Suisse, tient à ce que la politique énergétique voulue par la stratégie 2050 soit mise en place par des mesures efficaces. Pour cette raison, les systèmes ayant des effets de distorsion du marché doivent être supprimés en priorité absolue. Des solutions flexibles, proches du marché et interconnectées au niveau international doivent être mises en œuvre.

Pour le PLRF également, le but de la politique énergétique n'est pas un approvisionnement en électricité autosuffisant de la Suisse mais une définition claire des capacités de productions nationales nécessaires à des fins de réserve stratégique conjointement à des importations complémentaires d'électricité à des prix internationaux concurrentiels. Le PLRF soutient une plus grande concurrence sur le marché de l'électricité et encourage la capacité d'innovation des producteurs et des fournisseurs d'électricité. On rappellera que la Suisse est reliée aux pays voisins par 41 points d'interconnexion.

Si les flux énergétiques n'ont pas de frontière, le PLRF fait toutefois siennes la politique énergétique cantonale qui vise un objectif d'assurer un approvisionnement énergétique suffisant, fiable et durable

Créons les solutions

PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg - case postale - 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65

du canton en prenant également en compte les autres buts cantonaux. Il est aussi important de signaler que les objectifs de la stratégie fédérale ne peut être atteinte que par la sommes des stratégies cantonales, et le canton de Fribourg doit apporter sa pierre à l'édifice.

T121 Energie hydraulique

Le PLRF soutient la volonté du Conseil d'Etat de valoriser de manière optimale le potentiel hydraulique du canton, et de privilégier les projets présentant peu d'impact environnemental par rapport à la quantité d'énergie produite. Cela concerne la petite hydraulique qui doit être développée et également la grande hydraulique, dont le seul projet connu à ce jour est Schiffenen-Morat. Le PLRF soutient la construction à court terme de cette installation qui permettrait de produire un supplément de 140 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique de plus de 30'000 ménages, en supprimant l'impact environnemental des variations de niveau d'eau dans la Sarine.

T122 Energie éolienne

L'énergie éolienne peut être importée facilement des régions où le vent souffle de manière régulière et en suffisance, ce qui n'est pas le cas en Suisse (cf. la carte des vents). Les grandes entreprises électriques suisses (Axpo, Alpiq, BKW, EWZ) se sont implantés en Europe du Nord et en Italie et produisent déjà plus de 2'000 GWh par an de courant éolien qu'elles exportent en Suisse à un prix très bas. D'un point de vue strictement économique, en Suisse, la production d'électricité par des éoliennes ne sont rentables que si elles sont subventionnées. La RPC subventionne l'électricité éolienne à 20ct/kwh, c'est-dire la différence entre le prix du marché et le prix payé au producteur. Or, le prix du marché du courant éolien se situe en-dessous de 5 ct à cause des exportations massives faites par l'Allemagne qui sont même gratuites lors des périodes grosse production. Ce courant irrégulier mais bon marché peut être utilisé pour remplir nos lacs de pompage- turbinage. Le citoyen paie trop cher une électricité éolienne indigène mais irrégulière, qui ne vaut quasi rien sur le marché de l'électricité.

On rappellera que cette production d'énergie ne crée pas de place de travail qualifiée en Suisse - seule la construction de la route d'accès et des socles en béton armé est réalisée par des entreprises suisses, pas nécessairement fribourgeoises, - puisque les éoliennes sont construites par des sociétés étrangères, essentiellement allemandes.

L'investissement dans cette énergie ne se justifie que dans les endroits qui connaissent des vents forts et réguliers. En Suisse, les meilleures régions se situent dans le Jura et dans la vallée du Rhône. Une saine gestion du revenu de la RPC demande que la production de l'énergie éolienne soit soutenue là où elle est rentable. On peut du reste se demander s'il est judicieux d'investir dans cette énergie coûteuse alors que le solaire photovoltaïque, rendu fiable par des accumulateurs, est en train de devenir la forme de production d'électricité la plus avantageuse dans de nombreuses régions du monde. Dans les zones ensoleillées, l'électricité solaire sera moins chère d'ici à 2025 que l'électricité produite à partir du charbon ou du gaz (source : Département fédéral de l'environnement, de l'énergie et la communication DETEC, Fiche d'information « Approvisionnement énergétique de la Suisse et évolution au niveau international » du 21 mars 2017, p.5). Grâce à l'ouverture complète du marché de l'électricité en Suisse, tous les consommateurs pourront bénéficier d'une électricité meilleur marché venant de l'étranger.

Créons les solutions

Enfin, comme l'a fait le Journal des arts et métiers de décembre 2017, on peut honnêtement se demander si les éoliennes industrielles sont vraiment vertes : « ...elles affectent fortement le paysage, surtout lorsqu'elles sont érigées sur des crêtes- elles sont alors visibles à des dizaines de km de distance. Elles ont en outre un gros impact sur les relations sociales eu sein des populations directement concernées, du fait que l'opinion est systématiquement divisée à leur sujet. Et un impact tout aussi important sur l'environnement – en particulier lorsqu'elles sont, comme c'est le cas en Suisse, projetées dans des régions excentrées, là où justement les milieux naturels et la faune ont été un peu moins mis à mal que dans le reste du pays. Enfin, on ne peut pas exclure qu'elles aient des effets délétères sur la santé. »

2. Fiches particulières

T304. Hameaux hors de la zone à bâtir et T305. Bâtiments protégés hors de la zone à bâtir

Le PLRF soutient l'assouplissement des règles favorisant le changement d'affectation et la transformation partielles de constructions à des fins d'habitation. C'est la façon d'assurer le maintien de hameaux hors zone à bâtir. Sans cela, des bâtiments ruraux seront tout simplement laissés à l'abandon.

T306. Domaines alpestres à maintenir

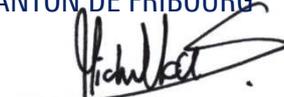
Comme le relève cette fiche, il devient de plus en plus difficile de maintenir les exploitations dans les Préalpes fribourgeoises ce qui a pour conséquence le risque de voir délaissé un patrimoine bâti, témoin de l'histoire de notre canton. Pour éviter cette perte patrimoniale, il est indispensable que ces chalets puissent trouver une nouvelle affectation. Le PLRF est donc favorable à toute politique allant dans ce sens.

En vous remerciant de nous avoir consulté nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

AU NOM DU PLR.LES LIBÉRAUX-RADICAUX DU CANTON DE FRIBOURG



Sébastien Dorthe
Président



Savio Michellod
Secrétaire général

Créons les solutions

PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg - case postale - 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65